

# Rapport de consultation publique Région de l'Outaouais

## Plan d'aménagement forestier intégrée opérationnel (PAFIO) des unités d'aménagement (UA)

Unité de gestion de la Coulonge UA 71-51 et 71-52

Unité de gestion de la Basse-Lièvre UA 72-51

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga UA 73-51, 73-52 et  
74-51

### **Volet : Travaux sylvicoles non-commerciaux**

Tenue du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022

Réalisé par



Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Mars 2022

## Table des matières

Introduction .....	4
1. Objectifs de la consultation .....	4
2. Principes devant guider la consultation .....	5
3. Portée et limites de la consultation publique .....	5
4. Déroulement de la consultation .....	6
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique .....	6
4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 7 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2022 .....	7
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires .....	10
5. Recommandations.....	11
6. Commentaires reçus.....	12
Commentaires reçus via un document PDF .....	12
Commentaires reçus via l’outil web (carte interactive) du MFFP .....	13
7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web .....	14

## **Annexes**

Annexe 1 Avis public

Annexe 2 Commentaires de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais – Janvier 2022

Annexe 3 Commentaires de la pourvoirie Territoire chasse et pêche Poirier – Janvier 2022

## Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2022 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2024 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) ont été ajoutés au PAFIO 2018-2023. Ces SIP sont composés de travaux sylvicoles non-commerciaux<sup>1</sup> et de travaux d'éclaircie commerciale. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

### 1. Objectifs de la consultation <sup>2</sup>

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

---

<sup>1</sup> Par « travaux sylvicoles non commerciaux », on entend les travaux de dégagement de la régénération, d'éclaircie pré commerciale et le nettoyage.

<sup>2</sup> Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

## **2. Principes devant guider la consultation<sup>3</sup>**

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- La consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- La population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- L'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- Un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

## **3. Portée et limites de la consultation publique <sup>4</sup>**

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

---

<sup>3</sup>Source : Ibid.

<sup>4</sup>Source : Ibid.

## 4. Déroulement de la consultation

### 4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 14 décembre 2021 par un courriel de M<sup>me</sup> Vanessa Joannis, Responsable de la gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023.

#### Annonces

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (34 destinataires)	Transmission des fichiers de forme de la consultation publique – 21 décembre 2021
Courriel, via l'application Cyberimpact, aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (583)	Annonce de la consultation publique du 7 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2022, indications pour s'inscrire à une séance d'information et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 7 janvier 2022
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023 – 7 janvier 2022
Annonce sur la page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique du 7 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2022 et lien pour consulter la carte interactive – 7 janvier 2022
Transmission aux médias de la région	Communiqué de presse du MFFP sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 12 janvier 2022
Annonce sur la page Facebook du MFFP	Annonce de la consultation publique – 12 janvier 2022
Annonce sur Twitter du MFFP	Annonce de la consultation publique – 12 janvier 2022
Avis public (voir Annexe 1)	Avis public paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Droit – 15 janvier 2022 (journal)</li><li>• Les 2 Vallées - 12 janvier 2022</li><li>• L'Info de la Basse-Lièvre – 12 janvier 2022</li><li>• L'Info de la Vallée – 12 janvier 2022</li><li>• L'Info Petite Nation - 12 janvier 2022</li><li>• Journal Pontiac – 12 janvier 2022 (français et anglais)</li><li>• The Equity – 12 janvier 2022 (français et anglais)</li></ul>

## **Accessibilité du PAFIO**

Les bureaux du Ministère sont demeurés fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à [Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca) ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Le PAFIO 2018-2023 était accessible du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://trgirto.ca/fr/consultations/consultation-publique-2022-sur-les-activites-forestieres-en-outaouais/>

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/pafio-outaouais-fev-2022/>

## **Envois par courriel**

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à un envoi par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 5.

L'envoi de l'invitation à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 747 envois effectués, 445 contacts ont ouvert le message, soit un taux d'ouverture de 61 %, et 135 contacts ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message, soit un taux de clics de 18 %.

Les envois fournissant les indications à la population pour s'inscrire à une séance d'information ont généré 12 inscriptions. De ce nombre, 2 personnes ont effectivement participé à une séance d'information via l'application Zoom.

## **4.2 Bilan de la consultation publique tenue du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022**

### **Présentation à la TRGIRTO**

Le 11 janvier 2022, les professionnels du MFFP ont fait une présentation des principaux éléments concernant les deux consultations publiques – Travaux sylvicoles non-commerciaux et Travaux sylvicoles commerciaux - portant sur les secteurs d'intervention potentielle qui s'ajoutent au PAFIO 2018-2023. Dix-neuf (19) représentants et un (1) remplaçant de la TRGIRTO ont participé à cette présentation.

### **Séance d'information**

Une séance d'information s'est déroulée le 19 janvier de 12h00 à 13h30 via l'application Zoom. Cette séance avait pour objectifs d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires seront pris en compte par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le tableau suivant présente le nombre de participants aux séances d'information par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Association de villégiateurs	1
Universités	1
<b>Total</b>	<b>2</b>

#### Participation à la consultation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	1
Pour un organisme	3
<b>Total</b>	<b>4</b>

Élément	Nombre de demandes d'information
Appel téléphonique - MFFP	4
Appel téléphonique - Coordination TRGIRTO	0
Team – Coordination TRGIRTO	0
Courriel – coordination TRGIRTO	0
Courriel - MFFP	5

Élément	Nombre de commentaires
Commentaires géoréférencés en ligne	8
Téléversement de documents via trgirto.ca	9
Courriel - Coordination TRGIRTO	1 (fichiers ZIP de la Sépaq)
Courriel - MFFP	6
Partenaire de la TRGIRTO	2
<b>Total</b>	



### Types d'utilisateurs selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	0
Chasseur, pêcheur, piégeur, villégiateur	0
Groupe environnemental	0
Municipalité	0
Récrotourisme	0
Villégiateur	1
Zec, pourvoiries, réserve faunique	3

### Types de préoccupation selon les commentaires reçus

Élément	Nombre de commentaires
Habitats fauniques	10
Infrastructures (chemins, ponts, campements)	2
Localisation des travaux	1
Période de réalisation des travaux (calendrier)	4

### Unités d'aménagement visés selon les commentaires reçus

Unité d'aménagement	Nombre de commentaires
071-51	1
071-52	2
072-51	1
073-51	7
073-52	7
074-51	1

### Moyens par lequel les participants ont été informés de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
Non précisé	2
Lettre ou courriel du MFFP	1
Avis de la TRGIRTO	1

#### 4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des Pourvoiries de l'Outaouais		X
Territoires chasse et pêche Poirier		X
Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye		X
Un participant à titre personnel	X	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

## 5. Recommandations

- 1) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, une copie du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur.
- 2) La couche *Consultation antérieure* de la carte interactive devrait être visible (cochée) comme les autres couches. Les secteurs d'intervention potentielle (SIP) déjà consultés devrait apparaître avec les mêmes couleurs que les familles de traitement. Cependant, la trame des SIP déjà consultés devrait apparaître en transparence (plus pâle) pour la distinguer de celle des SIP en consultation. Enfin, le nom du SIP et l'année de consultation devraient être indiqués dans la bulle d'information liée à un SIP déjà consulté.
- 3) La partie de la note d'information de la carte interactive *Précisions –Secteurs d'intervention potentiels* faisant référence au calendrier des chantiers de la TRGIRTO devrait être modifiée comme suit :

*Le calendrier des chantiers du site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais permet de connaître les opérations forestières en cours ou prévues pour l'année courante :*

<https://calendrier.trgirto.ca/>

- 4) Il y a lieu de développer et de mettre en place une formule de consultation et d'harmonisation spécifique pour les détenteurs de droits qui ont des activités commerciales et socioéconomiques (Territoires fauniques structurés, Associations de véhicules hors routes, Acériculteurs, Industriels forestiers). La formule à développer aura comme objectif d'améliorer l'harmonisation et la prévisibilité opérationnelle à l'égard de leurs activités respectives.

## 6. Commentaires reçus

### Commentaires reçus via un document PDF

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
Association des pourvoiries de l'Outaouais	Pourvoiries	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La croissance de la chasse aux petits gibiers et des effets des travaux culturaux de la préparation de la régénération sur leurs habitats</li><li>• La période de réalisation des travaux</li></ul> <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2</p>
Pourvoirie Territoire chasse et pêche Poirier	Pourvoirie	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La période de réalisation des travaux</li><li>• L'installation de campements</li><li>• La protection des habitats fauniques en bordure des chemins forestiers</li><li>• La régénération naturelle pour une portion des secteurs d'intervention potentiels</li><li>• L'entretien des chemins forestiers</li></ul> <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 3</p>
Sépaq	Réserve faunique	<p>En complément des commentaires exprimés via l'outil web du MFFP (carte interactive), la Sépaq a transmis des fichiers ZIP au MFFP</p>

**Commentaires reçus via l'outil web (carte interactive) du MFFP**

<b>Émetteur du commentaire</b>	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
<b>UA</b>	73-52
<b>Chantiers</b>	ALLIGATOR, MYON
<b>Préoccupation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence hébergement à proximité (5 chalets). Informer la Sépaq en début de saison au sujet du calendrier des travaux.</li> </ul>

<b>Émetteur du commentaire</b>	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
<b>UA</b>	73-52
<b>Chantiers</b>	AUBÉ, CARRIÈRE, GESTEL, SITT, CABALE, HUDSON, DUMOINE
<b>Préoccupation(s)</b>	Forte proportion et concentration des superficies potentielles en travaux d'éducation dans le secteur de récolte. La Sépaq souhaite favoriser le maintien de la qualité de l'habitat faunique. Une répartition des travaux sur plus d'une année serait préférable si la majorité des superficies présentées sont traitées.

<b>Émetteur du commentaire</b>	Sépaq – Réserve faunique de la Vérendrye
<b>UA</b>	74-51
<b>Chantiers</b>	CHARNEU, NARDIN
<b>Préoccupation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte proportion et concentration des superficies potentielles en travaux d'éducation dans le secteur de récolte. La Sépaq souhaite favoriser le maintien de la qualité de l'habitat faunique. Une répartition des travaux sur plus d'une année serait préférable si la majorité des superficies présentées sont traitées.</li> </ul>

<b>Émetteur du commentaire</b>	Un participant à titre personnel
<b>UA</b>	71-52
<b>Chantiers</b>	Aucun chantier identifié
<b>Préoccupation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous sommes le seul chalet sur le lac Duval et chassons l'original dans ce secteur. Nous voudrions savoir si des travaux sont prévus dans notre secteur.</li> </ul>

## 7. Commentaires concernant le processus de consultation publique et le site Web

### Compilation des commentaires reçus

Très bon processus en amont pour les utilisateurs. Très apprécié.

## Annexe 1

### Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

# AVIS PUBLIC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS**

Du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels (SIP) dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 pour les unités de gestion de la Coulonge, de la Basse-Lièvre et de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga.

Des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2022. Ce type de travaux peut, entre autres, comprendre la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et le nettoiement.

**Les personnes intéressées peuvent consulter les documents et émettre leurs commentaires en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2022 à 23 h 59, à l'adresse**

[mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/](http://mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/).

### **SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE**

Le Ministère tiendra une séance d'information virtuelle où seront précisés les travaux proposés, la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que les suites données aux préoccupations émises dans la planification de l'aménagement forestier. Une période de questions des participants et participantes complètera l'activité.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de participation au [www.trgirto.ca](http://www.trgirto.ca).

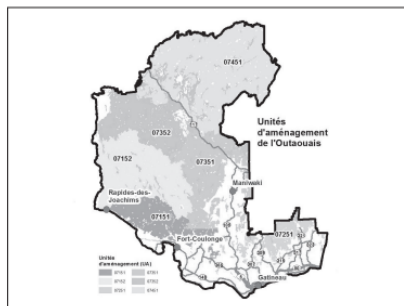
Un lien Internet et des instructions leur seront ensuite transmis par courriel.

- Mercredi 19 janvier, de 12 h à 13 h 30 – Inscription à [www.trgirto.ca](http://www.trgirto.ca) avant le 18 janvier à midi

### **INFORMATIONS PAR TÉLÉPHONE ET PAR COURRIEL**

Les bureaux du Ministère demeurent fermés à la clientèle en raison de la pandémie de COVID-19. Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus d'informations doivent communiquer par courriel à [Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca) ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 375. Une représentante du Ministère répondra aux messages vocaux et courriels dans un délai de deux jours ouvrables.

**Rappel** : La présente consultation a pour but de recueillir les préoccupations concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec

Annexe 2

Commentaires de l'Association des Pourvoiries de l'Outaouais – Janvier 2022



Commentaires de l'Association des Pourvoires de l'Outaouais

Dans le cadre de la consultation publique sur les travaux non-commerciaux

Rédigé par  
François Trottier, ing. For.

Janvier 2022

L'activité de prélèvement du petit gibier est en croissance depuis plusieurs années. La pandémie a accéléré cette augmentation. Plusieurs pourvoies modifient leur approche de gestion de la faune afin de s'adapter à ce phénomène. Les TCPR ont un impact certains sur la qualité des habitats de la petite faune. Voici donc les commentaires en regard au TCPR en territoire de pourvoies pour la région de l'Outaouais.

#### **Traitement en peuplement naturel**

Dans les peuplements de régénération naturelle, la technique par puit de lumière (aussi appelé détournement faunique) ou par bande devrait être favorisée par rapport au dégagement systématique. L'étude de Valérie Groison, 1998 démontre que la densité de population de petit gibier (lièvre et gélinoite) est affectée par les travaux de dégagement de plantation ou d'EPC. Les traitements proposés permettent de maintenir une obstruction latérale supérieure à 85%, ce qui est idéal pour les ongulés, en plus de fournir des habitats de qualité pour la petite faune.

#### **Traitement en plantation**

Les traitements de dégagement ne devraient jamais excéder plus de 60% de la superficie d'une assiette afin de maintenir une zone représentative des peuplements naturels et répondre à des intrants fauniques dans des secteurs multiples modulés au PATP. Laisser des zones sans traitement dans l'écotone des assiettes permettrait d'avoir une zone de transition entre les peuplements récoltés et ceux qui ne le sont pas. Cela produirait des zones riches pour la faune en créant des zones de nourriture en bordure des zones d'abris. Ces sections ou bande devrait avoir une largeur minimale de 50 m et aller jusqu'à 100 m ce qui représente la distance pour laquelle les ongulés sont à l'aise de s'éloigner de leur zone d'abris. En bordure de chemin, la bande devrait avoir un minimum de 30 m et un maximum de 50 m. Cette zone est surtout productive pour le petit gibier mais servira aussi à produire une zone d'obstruction latérale pour la grande faune.

#### **Période des travaux**

Il sera très important que les pourvoies soient mis au courant rapidement lors de la réalisation de travaux. Il y a plusieurs périodes critiques sur le territoire mais des ajustements peuvent avoir lieu lorsque pris en amont.

#### **Exemple :**

*Période de chasse à l'ours du mois de mai au 30 juin.* Le coût le plus important pour un pourvoier est l'appâtage. Lorsque des travaux débarquent à la dernière minute, le gibier cesse sa routine et le pourvoier perd ses investissements. Quand le pourvoier est au courant avant le mois d'avril, il peut regarder pour ne pas se servir d'un secteur (quand le territoire de celui-ci est assez grand pour se déplacer ailleurs).

*Période de vacances familiale :* le mois de juillet et août est important pour les pourvoiers. Les zones à proximité des chalets sont des zones très sensibles. Dans les forfaits familiaux, les clients sont plus portés à rester près des chalets, entendre des débroussailluses n'est pas génial pour la satisfaction de la clientèle.

*Chasse à l'original septembre et octobre* : La chasse à l'original est le point le plus connu. Lorsque les travaux arrêtent le vendredi avant le début de la chasse, il est assuré que les chasseurs de la première semaine vont avoir de la difficulté. Les originaux se déplacent et modifient leurs habitudes. Des ententes devraient être prises avec les pourvoyeurs pour les périodes de chasse qui varient d'une zone à l'autre et peuvent aussi dépendre du coffre à outil.

Dans les pourvoiries les plus au sud et à l'ouest, le chevreuil a la même importance que l'original. La période de chasse se pratique au mois de novembre.

Recommandations pour travaux non-com sur le territoire de Pourvoirie  
( chantier Raquette )

1: Aucun travaux (incluant rubanage, etc) entre le 15 Mai et le 30 Juin. Ceci est la période de chasse a l'ours, et ce secteur est en développement depuis 2 ans et sera occuper par les chasseurs en ce temps.

2 : Travaux devront être terminées pour au plus tard. le 15 Septembre pour laisser la quiétude pre-chasse a l'original qui débute le 17 Septembre.

3 : Aucun "Campement de fortune" ( roulottes, abris temporaires, etc) sur le territoire de la pourvoirie durant les travaux. Si des roulottes doivent être installer sur le territoire, ceux-ci devront se situer ou un contrôle facile sur les activités hors heures de travail des personnes travaillant sur les lieux pourras être effectuer. La localisation du site de logement sera choisi par et approuver par la pourvoirie dans la localisation et pas sur le chantier de travail.

4 : Un espace de garde de 50 mètres de chaque cote des chemins devra rester intact et en repousse naturelle afin de favoriser la faune ailée et le petit gibier qui favorise ce genre d'habitat, et par conséquence, créant un écran visuel futur sur les espaces de coupe en regeneration.

5 : Laisser un minimum de 35 % de superficie des plages de travaux en regeneration naturelle de foret Mixte, afin de préserver l'habitat naturel qui existait avant les coupes et de fournir une variété de repousse pour les différentes espèces d'oiseaux et faune terrestre habitant présentement et future dans ce secteur.

6 : Fournir un nivelage des chemins a la fin des travaux sur le chantier, et l'entretien de celui-ci durant les travaux.

François Poirier

---